



European Union Naval Force Somalia Operation Atalanta

www.eunavfor.eu

Mission

L'Union européenne cherche à répondre au problème de la piraterie et du brigandage, au large de la Somalie et plus globalement dans la Corne de l'Afrique et l'ouest de l'Océan Indien. La piraterie somalienne est le fait de criminels prenant le contrôle de navires traversant une région qualifiée de "zone à haut risque". Pratiquant l'échange d'une rançon contre la libération de l'équipage, du navire et de la cargaison; elle réunit toutes les caractéristiques de la criminalité organisée. Les membres d'équipage retenus en otage par les pirates subissent souvent une longue période de captivité. La moyenne est de cinq mois mais certains otages ont été détenus pendant plus de 4 ans. La piraterie a, en outre, des répercussions sur le commerce international et la sécurité maritime, ainsi que sur les activités économiques et la sécurité intérieure des pays de la région.

C'est dans ce contexte, et au titre de l'approche globale adoptée à l'égard de la Somalie, que l'Union Européenne a lancé, en décembre 2008, dans le cadre de sa Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC) et en application de résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies:

l'Opération ATALANTE - EU NAVFOR Somalie

L'objectif était de lutter et de prévenir les actes de piraterie et de brigandage qui ne cessaient d'augmenter au large de la Corne de l'Afrique et dans l'ouest de l'océan Indien.

Mandat

Mentionné dans la décision 851/2008 du Conseil de l'UE, prise en application des résolutions des Nations unies, le mandat de l'EU NAVFOR est le suivant:

- assurer la protection des navires du **Programme Alimentaire Mondial (PAM)** et de tout navire vulnérable transitant dans la zone ainsi que l'escorte des navires de la **Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)**
- assurer la dissuasion, la prévention et la répression des actes de piraterie et de brigandage au large des côtes somaliennes;
- contribuer à la surveillance des activités de pêche au large des côtes somaliennes;
- et apporter un soutien aux autres missions de l'UE ainsi qu'aux organisations internationales chargées de renforcer la sécurité maritime dans la région.

Le 30 juillet 2018, le Conseil de l'UE a prolongé le mandat de l'opération ATALANTE jusqu'en décembre 2020.



HISTORIQUE ET CHIFFRES

Zone d'opération: Sud de la Mer Rouge, Golfe d'Aden et Ouest de l'Océan Indien. **Etat-**

major: Northwood dans la banlieue de Londres, Royaume-Uni

Début de l'opération: décembre 2008

Commandant de l'opération: Général de division Charlie Stickland OBE

Effectifs: la composition de la Force navale européenne évolue constamment au gré des relèves et de la taille des bâtiments de guerre associés à l'opération. Néanmoins, EU NAVFOR dispose en moyenne de 1000 personnes, 3 à 4 bâtiments de guerre, et 2 avions de patrouille maritime. La liste des unités participant actuellement à EU NAVFOR est disponible sur le site internet de l'opération.

Budget de l'opération: les Etats participant à l'opération fournissent les moyens en force, matériel et personnel, et couvrent les frais associés à ces mises à disposition. En complément, le budget commun de l'opération, tel que défini et contrôlé par le comité européen ATHENA, s'élève à 5.9 million d'EUR pour l'année 2017.

Etats contributeurs: la participation à l'opération est une décision des Etats Membres. La Norvège a été le premier Etat non membre de l'UE à participer en déployant en 2009 un bâtiment de guerre dans la zone. Depuis, des officiers en provenance du Monténégro, de la Serbie et de l'Ukraine sont intégrés au sein des Etats-Majors stratégique et opérationnel.

En 2014, l'Ukraine a contribué à l'opération Atalante en fournissant un bâtiment naval. Au cours de cette même année, la Nouvelle-Zélande a également participé à l'opération via la mise à disposition d'un avion de patrouille. Enfin, en 2015, Atalante a bénéficié du soutien d'une frégate colombienne.

Le déploiement de la force navale de l'UE a permis de réduire de façon significative le niveau de piraterie en Océan Indien. En 2011, 174 navires marchands ont été attaqués et 25 d'entre eux ont conduit à la prise en otage de 736 marins. Au cours de l'année 2013, 7 bateaux ont fait l'objet d'une tentative de piraterie. En 2014, seules deux attaques ont été enregistrées et aucune en 2015 et un en 2016. En 2017, 9 navires ont été attaqués donc ont été détenus par des pirates pendant une courte période.

Pour plus de précisions sur les dates et chiffres clefs, veuillez consulter le site officiel d'EU NAVFOR.



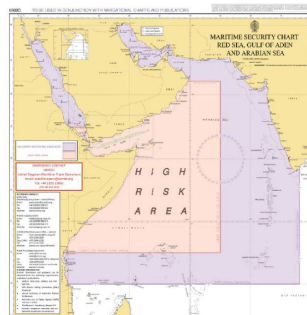
L'Approche globale adoptée par l'UE pour lutter contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique

L'EU NAVFOR est l'un des outils de mise en œuvre de « l'approche globale » adoptée par l'UE dans la corne de l'Afrique. Elle entend s'attaquer à la fois aux symptômes existants et aux causes profondes de la piraterie. Les missions **EU NAVFOR**, **EUCAP Somalia** et **EUTM Somalia** (mission de formation de l'UE en Somalie) forment un ensemble cohérent et intégré. Développées dans le cadre stratégique de l'UE pour la Corne de l'Afrique, ces actions sont mises en œuvre au sein de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).

Coopération judiciaire internationale en vue de mettre un terme à l'impunité

La piraterie doit être considérée comme une forme de criminalité organisée pratiquée en mer. Organisée à terre, elle consiste à enlever des équipages et à détourner des navires pour obtenir une rançon. L'engagement de poursuites et la condamnation des présumés pirates sont des composantes essentielles de la lutte contre la piraterie. La force navale de l'UE recherche, dans la mesure du possible, une solution juridique à ce problème. Le transfert des présumés pirates aux autorités compétentes afin qu'ils soient jugés permet de lutter de façon efficace et préventive contre le sentiment d'impunité des personnes impliquées dans ces actes.

L'UE travaille en coordination avec le **Programme de Développement des Nations Unies (PDNU)** et l'**Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC)** pour permettre la tenue des procès en piraterie. L'UE est le principal contributeur du programme de lutte contre la piraterie développé par l'UNODC. Les transferts des présumés pirates et leur traduction devant un juge sont donc essentiels.



EU NAVFOR est une mission dépendant de la **Politique de défense et de sécurité commune de l'UE**. Cette dernière a pour objectif à court terme la mise en œuvre progressive d'une politique commune en matière de défense et à plus long terme la création d'une Défense européenne. La PSDC conduit donc l'UE à développer ses capacités civiles et militaires de gestion de crise, de prévention des conflits au niveau international. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, en accord avec la Charte des Nations Unies. La PSDC comporte également une forte composante « prévention des conflits ».

Pour plus d'information veuillez consulter les sites <http://www.eeas.europa.eu/csdp> and eeas.europa.eu